

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : MDE 12/014/2008 (Public)

ÉFAI

Date : 20 juin 2008

### **Égypte. Amnesty International demande au président de stopper les vols susceptibles de mener vers la torture en Érythrée**

Amnesty International a écrit vendredi 20 juin à Hosni Moubarak, le président égyptien, pour lui demander d'intervenir de toute urgence pour empêcher que de nouveaux Érythréens en quête d'asile en Égypte soient renvoyés de force dans leur pays, et de veiller à ce que l'Égypte permette, comme elle s'y est engagée, l'établissement de réels contacts entre le bureau du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en Égypte et lesdits demandeurs d'asile.

Les demandeurs d'asile renvoyés en Érythrée risquent d'être soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements, en particulier ceux qui ont fui pour échapper au service militaire obligatoire. Amnesty International exhorte les autorités égyptiennes à prendre en considération les appels lancés le 19 juin 2008 par Louise Arbour, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, qui a demandé que l'on mette fin aux retours forcés, et par le HCR, qui a réclamé que ses représentants puissent se rendre librement auprès de l'ensemble des demandeurs d'asile actuellement privés de liberté.

Depuis le 11 juin 2008, les autorités égyptiennes ont renvoyé de force en Érythrée un nombre de demandeurs d'asile pouvant atteindre le millier, et de nouvelles expulsions sont à prévoir. Parmi les personnes expulsées figuraient quelque 400 demandeurs d'asile érythréens qui, selon certaines sources au sein des services de sécurité égyptiens, ont été embarqués le 18 juin 2008 à bord d'avions d'Egypt Air au départ de l'aéroport du Caire et à destination d'Asmara. Parmi ceux-ci se trouvaient 35 hommes et 30 femmes qui avaient été incarcérés à la prison d'Al Qanater, aux environs du Caire, et auraient été roués de coups par des agents pénitentiaires le 17 juin quand ils ont tenté de s'opposer à leur expulsion. Ils ont ensuite été embarqués de force dans des camions du ministère de l'Intérieur, et conduits à l'aéroport. Les forces de sécurité ont escorté toutes les personnes devant être expulsées et les ont contraintes à monter dans un avion d'Egypt Air. Certaines auraient tenté de s'échapper, en vain.

Amnesty International déplore le fait que les personnes expulsées n'aient pas eu la possibilité de soumettre leur cas au bureau du HCR en Égypte pour celui-ci évalue

leurs besoins en matière de protection, et qu'elles aient subi des mauvais traitements au cours du trajet vers l'aéroport.

L'organisation a rappelé au président égyptien que le renvoi forcé de ces demandeurs d'asile érythréens vers leur pays va à l'encontre de ce qu'a promis le ministère égyptien des Affaires étrangères le 15 juin 2008, à savoir que le bureau du HCR en Égypte serait autorisé à se rendre auprès des Érythréens afin d'examiner leurs demandes d'asile. Or, le soir même, quelque 90 demandeurs d'asile érythréens auraient été renvoyés dans leur pays depuis l'aéroport d'Assouan.

Amnesty International a déjà fait part de ses inquiétudes aux autorités égyptiennes concernant les quelque 700 demandeurs d'asile érythréens qu'elles ont renvoyés chez eux depuis le 11 juin 2008 en utilisant des vols d'Egypt Air spécialement affrétés au départ de l'aéroport d'Assouan et à destination de l'aéroport de Massawa, en Érythrée.

Dans sa lettre au président égyptien, Amnesty International a rappelé l'obligation qui est faite à l'Égypte de ne pas expulser les demandeurs d'asile érythréens vers l'Érythrée, où ils risqueraient d'être victimes de torture et d'autres formes de persécution. Ces expulsions sont interdites par le principe de non-refoulement, inscrit dans la Convention des Nations unies contre la torture, dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et dans la Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, auxquelles l'Égypte est partie ; à ce titre, ces expulsions constituent des violations aux obligations de l'Égypte aux termes du droit international.

Document public

\*\*\*\*\*

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni